



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG

Arrêté n° 2015 / 104 / PEF/SG/SRAG du 21 / 09 / 2015
**Autorisant une manifestation sportive
à Saint-Barthélemy le 08 novembre 2015**

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu** le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu** le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES
- Vu** l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015-036 du 08 juin 2015 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- Vu** la demande en date du 17 août 2015 formulée par Monsieur Nils DUFAU Vice-Président du Conseil Territorial de Saint-Barthélemy ;

- Vu** la police d'assurance conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- Vu** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 03 août 2015;
- Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Barthélemy en date du 03 août 2015;
- Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 03 août 2015 ;
- Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 16 septembre 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Saint Barthélemy et de Saint-Martin,

A R R Ê T E

Article 1er : Monsieur Nils DUFAU Vice-Président du Conseil Territorial de Saint-Barthélemy, est autorisé à organiser une course pédestre, le dimanche 08 novembre 2015, dont le détail du parcours est indexé au présent arrêté.

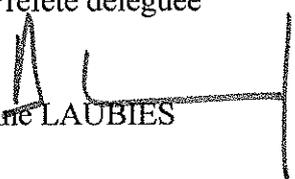
Article 2 : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 août 1992 ;
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

Article 3 : L'organisateur responsable devra se conformer aux prescriptions du décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 modifié ainsi que des textes pris pour son application.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, le Président du conseil territorial de Saint-Barthélemy, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,
La Préfète déléguée


Anne LAUBIES

ITINERAIRE « PARCOURS de 5 Kms »

07 h 00 Départ : STADE de SAINT-JEAN

- ⇒ Direction Piscine Territoriale ,
- ⇒ Emprunter la Route le long de l'Étang de Saint-Jean
- ⇒ Direction, « PONT DE SAINT-JEAN » (EDEN ROCK)
- ⇒ Au STOP, tourner à droite , emprunter la D 209
- ⇒ Direction Rond-Point « CENTRE VAVAL »
- ⇒ Contourner le « CARREFOUR DU CENTRE VAVAL » se diriger vers l'AEROPORT
- ⇒ Direction Aéroport, puis la « TOURMENTE »
- ⇒ Rond-Point « TOURMENTE »
- ⇒ Direction « ZONE INDUSTRIELLE DE PUBLIC » (QUAI COMMERCIAL DE PUBLIC)
- ⇒ Ensuite, « PHARMACIE DE GUSTAVIA », Rue de la République
- ⇒ AU SELECT, tourner à gauche,
- ⇒ Emprunter la « RUE GENERAL DE GAULLE »
- ⇒ Puis, tourner à droite, vers « l'EGLISE ANGLICANE »
- ⇒ Emprunter la « RUE SAMUEL FAHLBERG » en se dirigeant vers « LA POSTE »
- ⇒ Au rond-point de « LA POSTE », se diriger à droite vers « LA POINTE »
- ⇒ Emprunter la RUE JEANNE d'ARC, jusqu'à « VIANNEY COIFFURE »
- ⇒ Tourner à droite, vers la « PRESQU'ÎLE », Direction MUSEE-BIBLIOTHEQUE

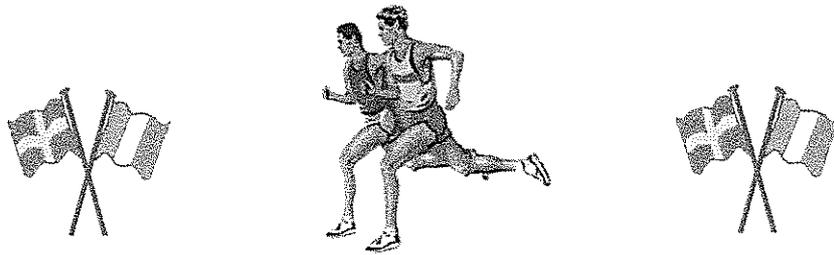
Arrivée au Parvis du WALL-HOUSE après 5 KMS

07 h 00 Départ : STADE de SAINT-JEAN

- ⇒ Direction Piscine Territoriale ,
- ⇒ Emprunter la Route le long de l'Étang de Saint-Jean
- ⇒ Direction, « PONT DE SAINT-JEAN » (EDEN ROCK)
- ⇒ Au STOP, tourner à droite , emprunter la D 209
- ⇒ Direction Rond-Point « CENTRE VAVAL »
- ⇒ Contourner le « CARREFOUR DU CENTRE VAVAL » se diriger vers l'AÉROPORT
- ⇒ Direction Aéroport, puis la « TOURMENTE »
- ⇒ Rond-Point « TOURMENTE »
- ⇒ Direction « ZONE INDUSTRIELLE DE PUBLIC » (QUAI COMMERCIAL DE PUBLIC)
- ⇒ Ensuite, « PHARMACIE DE GUSTAVIA », Rue de la République
- ⇒ AU SELECT, tourner à gauche,
- ⇒ Emprunter la « RUE GENERAL DE GAULLE »
- ⇒ Puis, tourner à droite, vers « l'EGLISE ANGLICANE »
- ⇒ Emprunter la « RUE SAMUEL FAHLBERG » en se dirigeant vers « LA POSTE »
- ⇒ Au rond-point de « LA POSTE », se diriger à droite vers « LA POINTE »
- ⇒ Emprunter la RUE JEANNE d'ARC, jusqu'à « VIANNEY COIFFURE »
- ⇒ Tourner à droite, vers la « PRESQU'ÎLE », Direction MUSEE-BIBLIOTHEQUE
- ⇒ Direction, « HOTEL DE VILLE » (RUE PITEA)
- ⇒ Emprunter la RUE SCHOELCHER, jusqu'au croisement de la RUE DE BRUYN,
- ⇒ Tourner à gauche, vers le rond-point de « LA POSTE »
- ⇒ Emprunter la « RUE SAMUEL FAHLBERG », (EGLISE ANGLICANE),
- ⇒ Au restaurant « LE VIETNAM », emprunter la RUE DU ROI OSCAR II
- ⇒ Direction « ANCIENNE MAIRIE » (RUE AUGUST NYMAN)
- ⇒ Continuer en direction du « CALVAIRE », Puis passer, devant « LE DISPENSAIRE »
- ⇒ Rond-Point « TOURMENTE », se diriger vers la gauche
- ⇒ Direction « ZONE INDUSTRIELLE DE PUBLIC » (D210)
- ⇒ Puis « QUAI COMMERCIAL DE PUBLIC »
- ⇒ Ensuite, « PHARMACIE DE GUSTAVIA », Emprunter la Rue de la République
- ⇒ AU SELECT, tourner à gauche,
- ⇒ Emprunter la « RUE GENERAL DE GAULLE»
- ⇒ Puis, tourner à droite, vers « l'EGLISE ANGLICANE »
- ⇒ Emprunter la « RUE SAMUEL FAHLBERG » en se dirigeant vers « LA POSTE »
- ⇒ Au rond-point de « LA POSTE », se diriger à droite vers « LA POINTE »
- ⇒ Emprunter la RUE JEANNE d'ARC, jusqu'à « VIANNEY COIFFURE »
- ⇒ Tourner à droite, vers la « PRESQU'ÎLE », Direction MUSEE-BIBLIOTHEQUE

Arrivée au Parvis du WALL-HOUSE après 10 KMS

GUSTAVIA LOPPET



25e édition ~ 08 novembre 2015

LISTE des SIGNALEURS

	NOM - PRENOM		N° de PERMIS	Date de Naissance
1	OUTIL Jean-Marc		CHRONO	
2	ESTIENNE Brigitte		CHRONO	
3	GREAUX Joel	S	860996310006	24/02/1962
4	GUMBS Jocelyn	S	FT 94 723	28/12/1969
5	DEFFONTIS Alexandra	S	031106100396	07/06/1985
6	JUDES Marie-Laure	S	051196300012	29/10/1985
7	DARPHIN Sonia	S	890696310012	08/01/1972
8	COINTRE Raphaël	S	070696300100	08/11/1980
9	LAPLACE Mélodie	S	040796300081	04/04/1987
10	LEDEE Eric	S	860896310008	19/04/1968
11	ROSEY Jean-Pierre	S	960696300018	14/07/1978
12	GRANDJEAN Nathalie	S	821124310262	31/05/1963

S = SIGNALEUR